

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 21 [i.e. 22]

Artikel: Fribourg menacé par Henri IV
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 25 Mai 1878.

On nous a fait le reproche d'abandonner un peu trop les vieilles chroniques suisses ou vaudoises, les faits curieux et peu connus qui se rattachent à notre histoire, et d'accorder trop de place aux boutades, aux mots plaisants. L'observation est peut-être juste, et nous nous efforcerons d'y faire droit aussi souvent que possible, en commençant par les lignes suivantes, qui nous paraissent devoir intéresser nos lecteurs :

Fribourg menacé par Henri IV.

On sait que les guerres de Bourgogne et d'Italie, où la valeur et la force de nos pères se firent remarquer, amenèrent la conclusion de traités et de capitulations militaires. Dès ce moment-là, chaque prince voulut avoir des Suisses dans ses armées. Les papes, les empereurs, les rois de France et d'Espagne, les ducs de Savoie et de Lorraine, les villes de Gênes, de Venise et de Milan, tous recherchaient notre amitié et briguaient notre alliance. Partout on rencontrait des compatriotes au service de l'étranger. Mais ces traités conclus avec des Etats qui souvent devenaient ennemis les uns des autres, ne tardèrent pas à occasionner de pénibles complications.

On était en l'an de grâce 1600. Depuis 1577, six cantons suisses, parmi lesquels celui de Fribourg, étaient unis au duc de Savoie par un traité d'alliance *défensive* ; ils s'étaient ainsi engagés à lui prêter main-forte dans le cas où il verrait ses Etats envahis par l'étranger. Un traité analogue les liait à l'Espagne pour la défense du Milanais. D'un autre côté, la Confédération tout entière, s'appêtait à resserrer avec Henri IV les liens d'amitié qui unissaient la Suisse et la France depuis 1516. Fribourg en particulier avait déjà permis au colonel Hans von Lanthen, dit Heidt, l'enrôlement d'une compagnie de Gardes suisses, destinée à aller occuper le marquisat de Saluces. Mais Henri IV ayant déclaré la guerre au duc Charles-Emmanuel, envahit la Savoie que nous étions obligés de défendre et s'en rendit maître au moyen des troupes qu'on lui avait fournies pour un autre usage. Cette affaire excita de vives réclamations de la part du duc qui nous reprocha d'avoir agi contrairement au traité.

Pour compliquer la situation, l'Espagne demanda une levée de boucliers, afin d'aller au secours de la Savoie envahie et de défendre Milan que menaçait aussi Henri IV, et que nous nous étions pareillement engagés à protéger. Fribourg, placé dans cette cruelle alternative : ou d'accorder la levée et d'envoyer des frères combattre des frères, ou de la refuser et de fouler au pied les conventions, ne balança pas longtemps ; il déclara qu'on ne pouvait refuser à l'Espagne la levée sollicitée et ordonna au colonel Heidt de sortir avec ses troupes de la Savoie et de rentrer au pays.

Cette mesure excita la colère du roi de France et le bruit se répandit qu'il allait faire la conquête de Fribourg et de la Franche-Comté. « Il n'y aura âme vivante, avait-il dit, qui me puisse empêcher d'aller à Fribourg. »

Tout en faisant des préparatifs de défense, les autorités fribourgeoises ne se laissèrent pas intimider et le chancelier écrivit dans le protocole du Conseil, ce passage de Virgile : « *Facilis descensus Averni, sed revocare gradum, hoc opus, hic labor est.* »

Sur ces entrefaites, un trompette se présenta aux portes de la ville. Conduit devant l'Avoyer, il lui remit un message de la part du roi, son maître. Voici ce curieux document qui se conserve encore aux archives de Fribourg :

Nos tres chers et grands amys, alliez et confederez les Bourguemaistre, amans (Amman) et conseil de la ville et canton de Fribourg.

Henry par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, tres chers et grands amys, alliez et confederez. Si les Roys nos predecesseurs vous ont en toutes occasions tesmoigné leur bienveillance, Nous ne leur avons point, cédé en ce desir depuis notre advenement a ceste couronne dont nous cuydons (estimons) avoir rendu preuves suffisantes de nostre affection tant alendroit du general des liguees que de vostre ville et canton en particulier et avons ce repos en nostre ame de n'avoir rien foict contraire à nostre commune amitie, Et neantmoins vous avez a diverses fois secouru ceulx qui nous ont fait la guerre et sommes advertis qu'encores recentemente vous avez assisté le duc de Savoye et ses adherans noz ennemys de gens de guerre et soldaz levez en vostre canton pour les employer contre nous. Ce n'est pas ce que nous avons tousiours actendu de l'assurance que vous nous avez donnée de vostre dicte amitie ny la reconnaissance des bons et utiles effets que vous avez ressentiz de celle des dictz roys nos predecesseurs et de la nostre. Aumoyen de quoy nous avons advisé de vous envoyer ce présent trompette avec la présente pour scavoir de vous *si nous devons vous tenir doresnavant pour amys ou annemys* de cette couronne, afin

que selon la réponse que vous lui ferez et à nous, nous scachions de quelle sorte nous aurons cy apres à nous conduire en vostre endroit. Priant Dieu tres chers et grands amys alliez et confederez, qu'il vous ayt en sa tres sainte garde. Escript au camp devant le fort Sainte Catherine¹, le quatrieme jour de Decembre l'an 1600.

(Signé) HENRY. (Contresigné) DENEUVILLE.

C'était un véritable ultimatum. Le gouvernement fit écrire au roi une réponse pleine de dignité. Après avoir témoigné la surprise que lui causait la lecture de sa lettre, il lui rappela que Fribourg s'était montré disposé à renouveler les anciens traités d'alliance avec la France pour la conservation de laquelle tant de Fribourgeois avaient versé leur sang dans maintes batailles. Tout en assurant ce prince de ses sentiments d'amitié, il lui expliqua que la levée de soldats accordée à l'Espagne n'avait pas été dirigée contre la France, mais que des traités d'alliance défensive conclus avec la Savoie à la suite de la conquête du pays de Vaud, nous obligeaient, en compensation, à défendre les Etats du Duc lorsqu'ils seraient menacés.

Cette réponse franche et loyale calma le roi, qui fit du reste la paix avec Charles-Emmanuel et renouvela l'alliance de la France avec la Suisse.



L'homme qui va dîner en ville.

Je ne sais pas de plus beau spectacle au monde, dit Brillat-Savarin, qu'un homme qui va dîner en ville.

J'entends un homme bien constitué, ayant passé l'âge où l'on se repaît seulement d'illusions.

— L'homme qui va dîner en ville sort de chez lui vers cinq heures ; il n'est pas ennemi d'une promenade modérée, il entreprendra volontiers un détour pour traverser quelque avenue ombragée. Un rayon de soleil, un brin de verdure, les rires des enfants, tout cela a une action sur l'appétit.

— Il a fait un bout de toilette, cela va sans dire, car la gastronomie veut être honorée, et il n'y a pas de fête plus importante qu'un festin. Les vêtements sont amples. Il n'a pas hésité à ceindre la cravate blanche, la cravate de batiste, dont le doux éclat s'harmonise si bien avec la neige de la nappe et l'argent du service, — mais la cravate molle, haute d'un travers de doigt, pas davantage.

— L'homme qui va dîner en ville est reconnaissable à son allure égale et certaine, bien différente de celle du flâneur. Il a le regard indulgent, et il offrirait volontiers des excuses aux personnes qui le heurtent. Je crois même qu'il éviterait d'avoir une affaire en ce moment. — Dame ! écoutez donc !

— De temps en temps, il s'arrête pour interroger son appétit. Peut-être n'a-t-il pas assez faim ; peut-être ne s'est-il pas préparé suffisamment, pendant le jour, au grand acte de la soirée.

Alors se dresse devant lui la question difficile des appétitifs. Aura-t-il recours au vermouth ou au

¹ Savoie.

madère ? — Moi, je lui conseillerais de ne rien prendre du tout, d'attendre et d'espérer.

En général, je ne crois pas que la faim s'achète ; elle se conquiert, et surtout, elle est une vocation.

Mais l'homme qui va dîner en ville n'a pas toujours ces inquiétudes. S'il reprend son chemin en souriant, s'il passe fréquemment sa langue sur ses lèvres, c'est qu'il se sent en goût comme un chanteur se sent en voix. Vous pouvez être tranquille ; il donnera son ut dièze d'estomac.

A mesure qu'il se rapproche du but, l'homme qui va dîner en ville ralentit le pas ; il double sa satisfaction en la retardant ; il crée dans son esprit le menu du repas qu'il va faire ; il l'augmente, il l'atténue ; il caresse du souvenir certains plats favoris et espère qu'il les retrouvera.

Sa cuisinière avait un talent particulier pour le chauffroix de vanneaux ! se rappelle-t-il.

Il se fait un plan de conduite, il se trace un programme sage ; il se promet, par exemple, de se comporter discrètement avec les hors-d'œuvre, de ne pas insister sur le poisson, de céder à demi aux entrées, de se ménager des ressources pour les entremets, de mouiller un peu son vin au début.

Pourvu qu'il lui reste encore quelques bouteilles de son Château-Lascombe de 1858 ; murmure-t-il.

Et les battements de son cœur redoublent lorsqu'il se trouve enfin devant la porte. S'il allait se heurter à un contre-ordre ? Il frissonne à cette idée. Mais il se rassure en sentant, du bas de l'escalier, d'exquises odeurs arriver jusqu'à lui. Il monte, il parvient à l'étage indiqué ; il donne une dernière fois, du jeu à la boucle de son pantalon, sa main a touché le cordon de la sonnette. Une porte s'ouvre, pleine de chauds parfums.

— Ah ! vous voilà, monsieur ! s'écrie une bonne ; on n'attend plus que vous pour se mettre à table.

— Vraiment, Catherine ?

Elle l'aide à se débarrasser de son paletot.

Et l'homme qui va dîner en ville est arrivé.

Le tabac de Payerne :

Le sol de la contrée de Payerne est très fertile. On y cultive des pois, des lentilles et du blé ; mais la principale production est le tabac. Le gouvernement de Berne voyant les progrès que faisait l'usage du tabac, essaya plusieurs fois de les arrêter par des mandats sévères en 1659, 1661 et 1675, qui défendaient absolument de fumer du tabac. Le dernier édit condamne à une amende de 50 francs. ceux qui y contreviendraient ; la peine était quadruple pour tout homme revêtu de quelque emploi. On institua même un tribunal particulier, qu'on appela la *chambre du tabac* et qui a subsisté jusqu'au milieu du siècle passé. L'usage du tabac râpé était alors si généralement répandu dans le pays de Vaud, que chacun portait sur soi une petite râpe, dont l'intérieur, en forme de boîte, renfermait une petite carotte de tabac. On en prenait aussi à l'église et dans les intervalles du sermon on sortait sa râpe et